

WO_PAIE

Congé Supplémentaires de Naissance

À partir du **1er juillet 2026**, un nouveau congé de naissance permet aux parents de **bénéficier de 1 à 2 mois supplémentaires** (indemnisés par la Sécurité Sociale) après la naissance de leur enfant s'ils ont déjà pris l'ensemble des autres congés. Ce congé peut être pris en deux fois un mois.

Dans WO PAIE :

Saisissez l'absence comme d'habitude en stipulant le motif « **Congé supplémentaire naissance** » et renseigner bien l'onglet « **Arrêt de Travail** ». Le type d'arrêt est « **20 - Congé Supplémentaire de Naissance** » pour la DSN événementielle à compter du mois de Septembre ou Octobre.

Si le motif n'existe pas vous pouvez le renseigner dans les **Paramétrages des heures**.

« **Plan de Paie** », puis « **Paramétrages des heures** », sur le 1^{er} onglet « **Heures** » cliquer sur « **Ajouter** » en haut à droite utiliser la rubrique « **2152 - Absence Congé Supplémentaire de Naissance (SUPNAIS)** » avec le Code Heure « **ABSCSUPNAI** » vérifier le type « **Absence** » etc.

Heures

Primes

Préférences

Paramètres

☐ Afficher toutes les Rubriques

Famille

2152	Désignation	U	Code	Libellé	Famille	Categ.	Type	Coeff.	Var.Paie	Code Evènement	Motif Pris dans les heures Comp.	Indemnité	Pris en Compte Présence CP	Autorisé en Jours	Saisie Autorisée
2152	Absence Congé Supplémentaire de l		ABSCSUPNAI	Absence Congé Supplémentaire c			Absence	1,00	2152		☐	☐	☒		

Pour en savoir plus :

https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail_dsn/a_id/3374/kw/cong%C3%A9%20suppl%C3%A9mentaire%20de%20naissance

Dans WO DSN :

A compter du mois de Septembre ou Octobre, il faudrait envoyé cette événement en DSN comme les autre Arrêt de travail.